

1908 : l'ouverture du collège communal de Noyon

Au 19^e siècle, l'ancienne cité épiscopale de Noyon était encore fortement animée par une vie religieuse notamment dans les écoles. Avec la promulgation des lois de séparation entre l'Eglise et l'Etat, les établissements religieux de Noyon furent fermés, provoquant d'importants troubles dans la ville et imposant à la commune l'ouverture d'un premier collège.

Le temps du Petit Séminaire

Fondé par ordonnance royale du 15 juillet 1824, le petit séminaire du diocèse de Beauvais fut installé dans l'ancien couvent des Ursulines de Noyon, situé entre la rue de l'Ange et la rue Saint-Eloi. Piètre dédommagement que cette fondation, au regard de la perte de l'évêché supprimé en 1790 et dont la ville avait espéré voir renaître avec la nomination provisoire d'un évêque en 1817. Pour autant, l'établissement d'enseignement secondaire, ouvert dès le 3 novembre 1823, gagna en renommée et forma de nombreuses générations d'élèves de toute la Picardie. De 1872 à 1878, sous la direction de l'architecte Dablin, les anciens bâtiments furent démolis les uns après les autres pour laisser place à de nouvelles constructions mieux adaptées à la vie des élèves. Financé par les religieux et les fidèles, cet édifice était constitué de salles de classes et de bureaux, de dortoirs et de réfectoire, d'une salle de musique, d'une cuisine, d'une boulangerie, d'une conciergerie, de logements pour l'administration, d'un parloir, d'un quartier des petits, d'une chapelle et d'un appartement de l'évêque. En 1906, avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le Petit Séminaire reçut l'interdiction d'enseigner, provoquant de vives tensions dans la ville.

L'expulsion des religieux

La tension atteignit son comble à Noyon à mesure que se rapprochait la date fatidique du 9 décembre 1906. En effet, les établissements publics du culte étaient supprimés mais pouvaient continuer provisoirement de fonctionner jusqu'à l'attribution de leurs biens à des associations culturelles et durant une année au plus tard. Au delà de ce délai, les biens devaient être placés sous séquestre. A Noyon, par défaut de constitution d'association culturelle, la force publique dut être employée pour permettre l'application de la loi. Le 13 décembre 1906, le préfet de l'Oise intima

l'ordre à l'évêque de Beauvais de procéder à l'évacuation des séminaires. Le Petit Séminaire de Noyon fut tenu de fermer ses portes définitivement pour le 20 décembre 1906. Refusant de se soumettre à l'injonction de l'Etat, le 16 décembre, Mgr Douais adressa une réponse ferme et... négative au préfet.

L'affrontement devint inéluctable. Malgré sa détermination à enfreindre la loi, le supérieur du Petit séminaire, l'abbé Dhivert, invita les parents à reprendre leur fils qui y étaient élèves. Le 19 décembre, dans la chapelle du Petit séminaire, les maîtres et les élèves se retrouvèrent réunis une dernière fois. Les religieux du Petit Séminaire furent ainsi expulsés par le commissaire spécial de la préfecture de l'Oise et la police de Noyon tandis que les locaux étaient placés sous séquestre.

Un préjudice commercial

Le petit séminaire de Noyon fut rattaché à l'Ecole Secondaire Ecclésiastique de Pont-Sainte-Maxence. Ce transfert entraîna le départ de la ville de 200 élèves de familles plutôt aisées vers leur nouvel internat au grand dam de l'union commerciale de Noyon qui, face au préjudice financier subit par cette fermeture, saisit la commune de Noyon en février 1908 : « L'union commerciale de Noyon et du canton, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, considérant que la fermeture de l'établissement d'enseignement secondaire qui existait à

Noyon sous le nom de petit séminaire, a causé au commerce local un préjudice certain, émet le vœu que l'administration municipale veuille bien faire toute diligence pour qu'un nouvel établissement d'instruction, de préférence un Collège, soit créé à Noyon dans le plus bref délai ».

Dès lors, le projet fut mené tambour battant : proposé au conseil municipal le 7 mars 1908, il fut entériné le 25 mars suivant permettant à la municipalité d'entamer des négociations avec l'autorité supérieure. Grâce à la loi du 13 avril, la ville de Noyon put demander la dévolution des biens du petit séminaire mis sous séquestre. Le 4 juin, le conseil municipal s'engagea à acquitter les dettes afférentes aux biens qui lui seraient attribués (frais d'expulsion, gardiennage, concession d'eau assurance...) puis signa une convention avec le Ministère de l'Instruction Publique, le 29 juillet 1908, lui permettant l'ouverture d'un collège dans les locaux de l'ancien petit séminaire. Le décret du 19 août 1908 attribua les bâtiments du petit séminaire à la ville de Noyon.

Un établissement public

Le collège communal connu sa première rentrée le 1^{er} octobre 1908. Fort de 15 professeurs, il comprenait alors une classe enfantine (4 à 6 ans), plusieurs classes préparatoires (7 à 10 ans) et un premier cycle complet d'études secondaires avec deux sixièmes (11 ans), deux cin-

quièmes (12 ans), deux quatrièmes (13 ans) et deux troisièmes (14 ans). Parmi les enseignements figuraient la musique vocale, la musique instrumentale, la gymnastique et le tir. Des sections spéciales furent créées en commerce, industrie et agriculture mais l'établissement ne parvint pas à égaler le renom et l'influence de son prédécesseur.

Durant la Grande Guerre, le collège fut reconverti en lieu de détention des otages et des prisonniers civils. En partie détruit durant les combats du printemps 1918, l'établissement scolaire abrita les services municipaux durant la reconstruction de l'hôtel de ville avant de recouvrir sa vocation initiale en accueillant une école primaire et un cours complémentaire dénommé Paul-Bert par délibération du conseil municipal du 9 juillet 1932. Sous ce nouveau vocable, l'ancien collège et son internat gagnèrent une solide réputation sous l'impulsion de son directeur Henri Weissenburger. Malgré l'interruption de la seconde guerre mondiale avec l'occupation des bâtiments par les armées allemandes puis américaines, l'établissement put retrouver son statut d'école et de collège sous la direction de Roger Laroche. En 1965, avec la construction du CES Pasteur (devenue école Weissenburger) et du lycée Calvin (actuellement collège Paul-Eluard), le collège perdit ses classes secondaires mais conserva son internat.

Le transfert de l'école primaire Paul-Bert à l'école Weissenburger et de l'internat vers la nouvelle cité scolaire, en 1977, conduisit à la fermeture totale de l'ancien collège et à l'établissement d'un vaste projet immobilier dans ce quartier de centre ville. De nouvelles rues et de nouvelles places articulèrent cet « îlot Paul Bert » inauguré en 1987.

Jean-Yves Bonnard
Président de la Société
historique de Noyon



Le collège communal fut installé dans les murs de l'ancien Petit Séminaire



Le 5 novembre 1908, par décision du conseil municipal, la rue du Séminaire ou du Petit Séminaire fut renommée rue du Collège. Elle devint rue Paul-Bert un quart de siècle plus tard.

15. - NOYON (Oise). - Rue du Collège. - D. D.